

serve dans l'intérêt du peuple durement éprouvé de l'ex-Yougoslavie.

NEW YORK, 18 JUILLET 1994

Irak - Révision des sanctions - Consultations du Conseil de sécurité - Intervention du représentant permanent de la France aux Nations unies

Irak - révision des sanctions

Monsieur le Président,

Mon gouvernement estime que cette révision des sanctions intervient dans une phase d'évolution sensible des relations entre notre Conseil et l'Irak. S'il est clair que ce pays ne s'est pas encore complètement conformé à ses obligations, de nouveaux signes positifs ont été récemment enregistrés, notamment dans le domaine du désarmement.

Ma délégation a écouté, avec beaucoup d'intérêt la présentation que nous a faite le Président de la Commission spéciale le 13 juillet et pris note avec satisfaction du communiqué conjoint établi le 5 juillet à l'issue des consultations entre l'ambassadeur Ekeus et les dirigeants irakiens. Mon pays y voit la confirmation que l'Irak a désormais changé d'attitude et décidé, d'avancer rapidement dans le processus de coopération avec les Nations unies. Elle exprime sa satisfaction devant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 715 et se réjouit que la Commission spéciale et l'AIEA considèrent leur tâche d'identification et d'élimination des armes de destruction massive comme "presque terminée".

Ma délégation prend note des échéances fournies par la Commission spéciale et l'AIEA concernant la mise en place des derniers protocoles d'inspection dans les domaines chimique et biologique, ultime étape avant que puisse être lancé, en grandeur réelle, le contrôle à long terme des activités de l'Irak. Elle prend également note du fait que le Président Ekeus a clairement indiqué que la période probatoire pourrait commencer dès septembre 1994.

Monsieur le Président,

Mes autorités considèrent que cette période probatoire, d'une durée de six mois, est souhaitable afin de s'assurer de l'efficacité des plans de contrôle et de la coopération continue de l'Irak.

La France estime qu'à l'issue de cette période probatoire, il sera temps pour le Conseil de se prononcer sur l'application du paragraphe 22 de la résolution 687 et souhaite que les conditions soient réunies dès septembre prochain pour le début de la période probatoire.

Monsieur le Président,

Ma délégation relève l'attitude positive dont a fait preuve l'Irak lors de la réunion, au début de ce mois, de la Commission tripartite sur les prisonniers de guerre et disparus. Elle marque l'espoir que l'Irak traduira ses intentions dans les faits et coopérera activement et sans délai avec le CICR pour examiner, en vue d'y apporter

une réponse, les dossiers présentés par le Koweït sur cette question douloureuse.

Mon pays estime bien entendu que toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être pleinement appliquées. Je saisis l'occasion de rappeler que la reconnaissance sans ambiguïté par l'Irak de la souveraineté du Koweït et de la démarcation de la frontière avec ce pays constitue une nécessité politique fondamentale. Cette reconnaissance doit faire l'objet de déclarations positives et claires de sa part, s'agissant en particulier de la résolution 833. Le contenu de ce texte est d'une importance particulière pour notre Conseil et les États de la région. Il traite en effet d'une question qui a été au cœur même du conflit du Golfe. En levant les interrogations pesant sur son attitude concernant la résolution 833, le gouvernement irakien contribuera fortement à ce que s'instaure entre le Conseil et lui-même le climat à même de faire évoluer le régime des sanctions qui lui est imposé.

Monsieur le Président,

La France souhaite que les éléments positifs que je viens d'évoquer et qui constituent un progrès appréciable par rapport au précédent exercice de révision des sanctions, soient relevés par le Conseil de sécurité. Ma délégation fait confiance, sur ce point, à notre Président.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PARIS, 19 JUILLET 1994

Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à Europe 1

Rwanda

Q - Alain Juppé, est-ce qu'on peut comme ça déclarer un cessez-le-feu au Rwanda ? Vous confirmez, vous infirmez les propos du général Kagame ?

R - Ce qu'il y a de nouveau dans la situation, c'est que le Front patriotique rwandais semble effectivement avoir gagné la guerre et il faut maintenant qu'il domine cette victoire. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire effectivement respecter le cessez-le-feu, ne pas bombarder les populations civiles, comme il l'a fait au cours des jours passés, ne pas bombarder Goma, cette ville du Zaïre, comme il l'a fait, d'après le Général qui commande les forces des Nations unies, le Général Dallaire, il y a 48 heures, c'est-à-dire dimanche dernier.

Première manifestation de responsabilité que nous attendons du FPR.

Deuxièmement, si le FPR a vraiment gagné et s'il se prépare à gouverner ce pays, il faut qu'il rassure les populations. Il ne pourra pas gouverner contre 80 % de la population du Rwanda, qui vous le savez est constituée par l'ethnie hutue. Et pour rassurer les populations, il faut leur permettre de rentrer chez elles, de faire en sens inverse ce mouvement qui a porté des millions et des millions de réfugiés, soit vers la zone humanitaire française, soit vers l'extérieur du pays.

Alors de tout cela nous sommes prêts, aujourd'hui,

comme hier d'ailleurs, à parler avec le FPR. Vous savez qu'un gouvernement de transition est en cours de constitution. Nous allons lui dépêcher une mission pour organiser la relève de l'opération Turquoise, puisque maintenant, s'il y a un gouvernement légal au Rwanda, c'est à lui de rassurer et de sécuriser ses populations.

Je voudrais ajouter que l'opération Turquoise a atteint ses objectifs, on ne le dit pas assez. Nous étions allés là-bas pour protéger les populations, eh bien depuis un mois, nous protégeons environ 1 million et demi de personnes. Dans notre zone, il n'y a pas eu de massacres, nous avons dit que nous y proscribions toute activité militaire et toute activité politique, c'est le cas jusqu'à aujourd'hui et cela le sera demain.

Q - Vous n'êtes pas déçu de ne pas avoir été plus suivis ou mieux soutenus par vos partenaires de la Communauté européenne, de la communauté internationale ?

R - On peut déjà commencer à faire un bilan puisque nous commencerons notre retrait à la fin du mois de juillet et que nous le mènerons à son terme en liaison avec les Nations unies et en liaison avec le nouveau gouvernement rwandais dans le courant du mois d'août, avant la mi-août.

Alors qu'est-ce qui s'est passé ? Les organisations humanitaires auxquelles nous avons fait appel se sont mobilisées, elles sont présentes aujourd'hui au Zaïre, dans tous les pays riverains du Rwanda, le Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies et Mme Ogata - en particulier - sont actifs. Donc de ce point de vue là, les choses ont bien marché.

Il y a eu ensuite une bonne mobilisation de nos partenaires africains. Courageusement, un certain nombre de pays, qui sont pourtant de petits pays sur le plan militaire ont dépêché des dizaines, voire des centaines d'hommes sur le terrain.

En revanche, c'est vrai, parlons de déception, il y a eu une apathie incompréhensible des grandes puissances que la situation humanitaire au Rwanda semble avoir laissé indifférentes. La France a essayé de donner l'exemple, elle a fait son devoir et j'espère que l'opération Turquoise pourra d'ici la fin de juillet-début août atteindre son terme, puisqu'elle a atteint ses objectifs.

Q - Mais apparemment l'appel d'Edouard Balladur devant les Nations unies n'a pas été entendu !

R - Si, partiellement, je vous l'ai dit. Il a été entendu par les organisations humanitaires. Nous étions allés aux Nations unies pour dire au HCR et à toutes les organisations non gouvernementales : venez nous aider, elles sont en train de le faire. Nous avons demandé aux pays africains de nous aider, ils l'ont fait. En revanche c'est vrai, les grandes puissances, comme on dit, ont d'autres soucis, apparemment que le Rwanda.

Ex-Yougoslavie - Bosnie - plan de paix de Genève

Q - Pour la Bosnie, le Parlement de Bosnie a voté le plan de paix des grandes puissances, comme la fédération croato-musulmane. En revanche, le Parlement des Serbes de Bosnie a suspendu ses travaux dans la nuit. Il y a peu de chances qu'il accepte maintenant un plan de paix qui n'attribue que la moitié de la Bosnie,

alors qu'il contrôle les 2/3 du territoire. Alain Juppé, là, vous êtes sans trop d'illusion, après votre dernière tentative de relance diplomatique ?

R - Vous savez que la semaine dernière, avec mon collègue britannique, nous avons fait la tournée de toutes les capitales. Je me réjouis que le Parlement de Sarajevo, le parlement de la Fédération croato-musulmane ait accepté, que la Croatie ait également accepté. Le président à Belgrade, M. Milosevic semble observer une attitude un peu ambiguë, un peu floue. Je souhaite de tout cœur que dans les heures qui viennent, puisque la réponse est demandée pour aujourd'hui même, le Parlement (entre guillemets) de Pale ne choisisse pas la guerre, parce que c'est ça qui est à l'horizon si la réponse est non. Ce plan est équilibré, il prévoit pour les Serbes de Bosnie, un pourcentage qu'ils avaient accepté l'année dernière, avec des garanties internationales. Donc cette émission est pour moi l'occasion de lancer un ultime appel au sens des responsabilités des responsables précisément de Pale pour qu'ils acceptent ce plan.

Q - Et il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre !

R - A ce moment-là, on ne ferait pas grand chose, notamment en matière de politique étrangère.

PARIS, 19 JUILLET 1994

Discours du ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'homme, Mme Lucette Michaux-Chevry devant les étudiants de la III^e Université d'été de formation de formateurs en Droits de l'homme et citoyenneté démocratique

Défense universelle des Droits de l'homme

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes en train d'assister à la naissance d'une tradition puisque c'est la deuxième fois qu'il m'est donné d'accueillir en ces murs les stagiaires de l'Université d'été des Droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique. Une tradition, donc, qu'il m'est agréable d'instituer aujourd'hui avec vous.

Juillet 1993/juillet 1994 : un an de défense des Droits de l'homme que je serais tentée de résumer en deux mots : progrès et inquiétude. Commençons par l'inquiétude si vous le voulez bien : aucun continent, aucun pays n'a, hélas, le monopole des situations préoccupantes.

Parmi les atteintes aux Droits de l'homme les plus souvent constatées, si l'on met à part les atrocités spectaculaires dont les médias nous renvoient les images à l'envi, l'une des plus graves me paraît être l'esclavage sournois auquel sont soumis des centaines de milliers d'êtres humains dans le monde ; vous constituez la promotion 1994 de l'Université d'été des Droits de l'homme ; or 1994 est aussi le Bicentenaire de l'abolition de l'esclavage sur les territoires de la République fran-